



Recherche et innovation pour la forêt du 21^e siècle : signature d'une nouvelle convention-cadre entre l'Inra et l'ONF

Le 21 février 2017, à Champenoux, sur le centre Inra Grand Est-Nancy, **Philippe Mauguin, PDG de l'Inra et Christian Dubreuil, Directeur général de l'ONF**, ont signé un nouvel accord-cadre qui remplace celui de 1986.

L'Inra, premier organisme de recherche forestière en Europe et l'ONF, premier gestionnaire de forêts en France, renouvellent et font évoluer le cadre de leur collaboration en créant notamment un pôle de Recherche et Développement Innovation sur le renouvellement des peuplements forestiers.

La France dispose de la première forêt feuillue d'Europe et d'une filière forêt-bois représentant 60 milliards d'euros de chiffre d'affaire et 440 000 emplois directs et indirects mais qui demeurent fragiles, avec un fort déficit de la balance commerciale, un besoin énergétique grandissant, et des menaces environnementales sur la forêt de plus en plus présentes. Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et des mutations du rapport de la société à la forêt, l'Inra et l'ONF ont signé un nouvel accord-cadre qui remplace celui datant de 1986.

Les deux institutions, qui ont construit depuis plusieurs décennies un dispositif de coopération scientifique dans les domaines de la Forêt, du Bois et des Territoires, ont ainsi réaffirmé leur volonté de le maintenir et de le développer, notamment en renforçant les partenariats de long terme dans des équipes mixtes avec une animation scientifique partagée :

- à Orléans, sur la gestion des ressources génétiques forestières.

- à Nancy, avec la création d'un pôle d'innovation et de pédagogie sur le renouvellement des peuplements forestiers, baptisé RENFOR, sous la forme d'une équipe mixte ONF-Inra-AgroParisTech dont la convention a également été signée le 21 février 2017 à Nancy, en même temps que l'accord-cadre. RENFOR étudiera les problématiques de renouvellement de la forêt, intégrant ainsi la chaîne complète de la production des connaissances et l'innovation jusqu'à la formation des opérateurs. Son objectif finalisé vise à l'amélioration des pratiques sylvicoles lors du renouvellement des peuplements forestiers dans le cadre d'un environnement changeant. Il mobilisera différentes disciplines scientifiques : écologie, dynamique des populations, sciences de la décision, sociologie.

Le nouvel accord met également en avant des domaines et thèmes figurant parmi les priorités du plan Innovation Forêt Bois 2025 qui visent l'adaptation des forêts et de la gestion forestière. Et parmi eux :

- L'amélioration des performances économiques du secteur et la mise au point d'outils innovants de valorisation économique et de financement des services environnementaux.
- Les outils de diagnostic « sylvo-climatique » pour scénariser l'évolution des forêts selon les variations climatiques.
- La gestion des risques (incendies, attaques de pathogènes, tempêtes, changement climatique...).
- L'amélioration des pratiques sylvicoles lors du renouvellement des peuplements (travaux préparatoires, gestion de la végétation concurrente).
- L'amélioration, la gestion et la conservation des ressources génétiques forestières.
- Le maintien de la fertilité à long terme des sols et la contribution au stockage de carbone dans les sols forestiers.